



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 10 avril 2025	Délibération n° 2025-04-10/14 Service de l'Action sociale, Logement et Petite enfance
---	--

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (29) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETAIRE : MME JASON

OBJET : Approbation de l'ouverture d'une place d'accueil supplémentaire au sein de l'Etablissement Multi-Accueil Collectif et Familial (EMACF) « Les premiers pas » – avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L214-1-3,

VU le Code de la Santé Publique, notamment l'article L2324-1,

VU la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

CONSIDERANT que la ville est gestionnaire d'un Etablissement Multi-Accueil Collectif et Familial (EMACF) de 78 berceaux dont 70 en accueil collectif et 8 en accueil familial,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041014-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

CONSIDERANT qu'une assistante maternelle de l'accueil familial souhaite augmenter sa capacité d'accueil et étendre son agrément à un enfant supplémentaire, soit 4 enfants,

CONSIDERANT que cette ouverture d'une place d'accueil supplémentaire nécessite, préalablement à la demande d'autorisation formulée auprès du Conseil départemental, un avis favorable de la Commune en tant qu'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant,

CONSIDERANT que cette extension de 8 à 9 berceaux répondrait aux besoins d'accueil des familles soisiennes,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'ouverture d'une place supplémentaire à l'EMACF « Les premiers pas ».

Le secrétaire



Anne JASON

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 AVR. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 AVR. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.